
B.P.: 3243, Addis Abéba, Ethiopie, Tel.: (251-11) 551 38 22 Télécopie : (251-11) 551 93 21
Adresse Courriel : situationroom@africa-union.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UNION AFRICAINE SE FELICITE DE LA SIGNATURE PAR LES COMORES, LES SEYCHELLES ET LA TANZANIE D'ACCORDS SUR LA DÉLIMITATION DE LEURS FRONTIÈRES MARITIMES



Addis Abéba, le 18 février 2012: Le 17 février 2012, à Victoria, aux Seychelles, et dans le cadre de la mise en œuvre du Programme frontière de l'Union africaine (PFUA), les Gouvernements des Comores, des Seychelles et de la Tanzanie ont signé des Accords sur la délimitation de leurs frontières maritimes. Il s'agit :

- d'un Accord sur la délimitation de la frontière maritime entre la République des Seychelles et l'Union des Comores; et
- d'un Accord entre la République des Seychelles, l'Union des Comores et la République unie de Tanzanie sur le point triple dans l'Océan Indien.

Ces Accords de délimitation ont été signés par M. **Jean-Paul Adam**, Ministre des Affaires étrangères de la République des Seychelles, M. **Mohamed Bakri Ben Abdoulfatah Charif**, Ministre des Relations extérieures et de la Coopération, chargé de la Diaspora, de la Francophonie et du Monde arabe, de l'Union des Comores, et l'Honorable **Bernard Kamillius**

Membe, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République unie de Tanzanie, lors d'une cérémonie organisée à la Maison *Queau de Quinssy*, au Ministère des Affaires étrangères.

M. Mourad Taiati, Chef du Bureau de Liaison de l'UA aux Comores, a représenté la Commission de l'UA à cette cérémonie. La Directrice du Bureau de la GiZ auprès de l'UA, à Addis Abéba, Madame Ruenger Mechthild, était également présente. Il convient de rappeler que l'Allemagne, à travers la GiZ, apporte un appui financier et technique au PFUA, y compris la délimitation et la démarcation des frontières, ainsi que la coopération transfrontalière, dans nombre d'Etats membres de l'UA.

La signature de ces Accords intervient deux mois après la conclusion à Maputo, au Mozambique, le 5 décembre 2011, également dans le cadre du PFUA, d'Accords sur la délimitation des frontières maritimes entre les Comores, le Mozambique et la Tanzanie.

Les Accords signés à Victoria constituent une nouvelle étape dans la mise en œuvre du PFUA. Lancé en 2007, le Programme comporte trois composantes principales: la délimitation et la démarcation des frontières qui ne l'ont pas encore été; la coopération transfrontalière ; et le renforcement des capacités. L'objectif d'ensemble est de prévenir les conflits et d'approfondir l'intégration.



La signature de ces Accords est un témoignage supplémentaire de l'engagement des Gouvernements des Comores, des Seychelles et de la Tanzanie à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région, ainsi qu'à favoriser la coopération entre eux en vue d'une gestion durable et concertée des ressources marines, conformément au PFUA.

La Commission réitère la détermination de l'UA à intensifier ses efforts en vue d'accompagner les Etats membres dans les processus de matérialisation de leurs frontières internationales et de promotion de la coopération transfrontalière.

Pour toute information additionnelle ou demande d'interview, veuillez contacter le:

Programme Frontière de l'Union africaine

Tel : +251 11 3 716 577, Fax : + 251 11 551 78 44

Email : SituationRoom@africa-union.org